



Osez vous faire remplacer



Stéphane MINGUET - Président du Service Remplacement Gers (Photo Chambre d'Agriculture du Gers)

Malgré la crise avicole, celle de l'élevage et les pertes de revenus des agriculteurs, le Service de Remplacement a atteint plus de 500 journées en 2016, soit une hausse de 8 %.

Le service intervient à présent sur tout le Gers. Nous avons pour mission de proposer des salariés aux agriculteurs qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leurs exploitations. Nous sommes aux côtés des agriculteurs et des exploitants chaque jour de l'année.

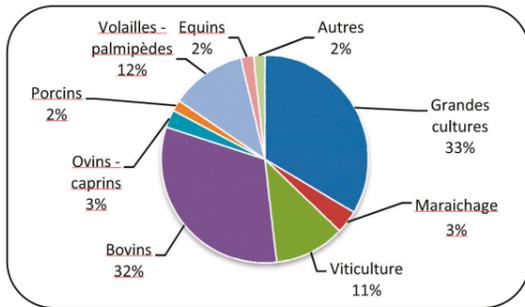
Nos agents sont formés aujourd'hui à toutes les productions, car nous devons nous adapter aux mutations du secteur. Nos remplaçants sont de véritables spécialistes, recrutés parmi des jeunes sortis des écoles locales. Leur rémunération a

Le mot du président

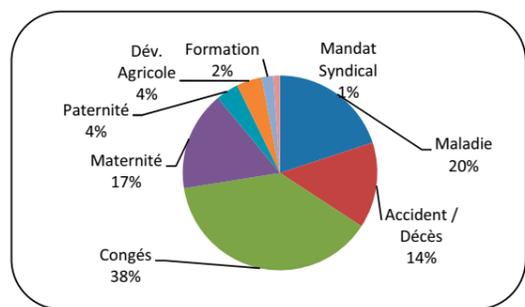
augmenté avec leur niveau de compétence et de responsabilité : le matériel agricole coûte de vraies fortunes ! Ils travaillent une année en CDD puis passent en CDI. Pour des jeunes, c'est la possibilité d'enrichir leurs expériences : ils travaillent sur des exploitations différentes, découvrent des usages différents, des gens différents... Et bien peu veulent nous quitter, malgré les propositions qu'ils reçoivent !

Nous travaillons pour l'horizon 2020 sur un projet de « qualité », afin de nous inscrire dans un objectif de performance, d'amélioration de notre image et de nos valeurs. Cela devient une obligation pour nous comme pour les exploitations.

Activité par production en 2016



Activité par motif en 2016



Apprentissage : devenez exploitation référente avec le Service de Remplacement

Le Service de Remplacement Gers propose des contrats d'apprentissage pour passer le BPREA ou le BTS.

Comment cela fonctionne ?
L'apprenti a trois interlocuteurs :
• le Service de Remplacement qui est son employeur, à travers un maître d'apprentissage,

- un centre de formation des apprentis,
- un chef d'exploitation référent dont l'exploitation sert de support à la formation pratique, auxquels il faut ajouter des exploitations sur lesquelles l'apprenti fera des missions de remplacement.

Vous voulez devenir exploitation référente ?

Vous êtes le référent dont l'exploitation est le support d'accueil pour la formation pratique en entreprise. L'apprenti passe 30 semaines sur 2 ans sur votre exploitation.

Cinq apprentis ont déjà obtenu leur BPREA avec ce fonctionnement. Trois apprentis sont actuellement en BTS Asce seconde année, un en première année et un en première année de BPREA.



Remplacement pour épuisement professionnel

Pouvoir souffler et prendre du recul avant qu'il ne soit trop tard, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), aidée par les instances publiques, a réagi, en signant une convention « burn out » avec le service de remplacement. Cela permet aux agriculteurs de prendre des jours de repos et d'être remplacé sur son exploitation.

Ainsi, en partenariat avec les Services de Remplacement, la MSA met en place sur l'année 2017, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler » dont l'objectif est de lutter contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel. Il s'agit d'un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque agriculteur, pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de lui et de ses proches.

L'accompagnement est alimenté par divers dispositifs MSA existants : groupes de paroles, consultations psychologiques individuelles, organisation de séjours « répit », actions d'auto-réhabilitation accompagnées, dispositif « Avenir en soi »...

Ce dispositif concerne tous les agriculteurs en situation d'épuisement

professionnel ou burn-out. Le dispositif s'articule comme suit :

- L'agriculteur concerné présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social de la MSA,
- Une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,
- Le travailleur social co-construit avec l'exploitant un plan d'action, intégrant une action de répit,
- L'intervention d'un Service de Remplacement peut être financée durant 7 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours pour certains projets, avec un renouvellement possible selon les situations.

Depuis le début de l'année, une vingtaine d'agriculteurs (trices) ont pu déjà bénéficier de cette aide. Par exemple : Monsieur X installé en polyculture élevage a utilisé ce dispositif.

Devenir agent de remplacement : un vrai métier

Etre agent de remplacement permet de travailler en agriculture dans un cadre salarié, en lien direct avec des agriculteurs, tout en bénéficiant des avantages collectifs d'une entreprise. Diversité, autonomie, richesse des relations humaines, acquisition d'expériences font de ce métier un vrai métier.

Sa mission : remplacer un exploitant agricole qui souhaite ou qui est contraint de quitter momentanément son exploitation.

Ses activités : intervenir sur des exploitations extrêmement variées (élevage, grandes cultures, polyculture élevage, ...) pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs semaines) et des activités différentes. Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier.

Ses responsabilités : assurer la continuité des travaux sur l'exploitation, donner satisfaction à l'exploitant, fournir une prestation de qualité.

Pour l'année 2016, 171 agents de remplacement ont travaillé au sein de la structure pour des durées plus ou moins importantes, réparties de la manière suivante :

- 30 salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
- 5 apprentis

13 335 salariés travaillent chaque année dans les SR dont 57 % en CDI. Ils assurent le remplacement de 73 000 chefs d'exploitation adhérents et de leurs ayants droit (conjoints, aides familiaux, salariés). 620 000 journées de remplacement ont été réalisées en 2016.

• 141 salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD). Parmi ces CDD, nous comptons quelques salariés, eux-mêmes agriculteurs, qui travaillent au sein du service pour avoir un complément de revenus.
Une connaissance peut vous remplacer

Vous connaissez quelqu'un susceptible de vous remplacer ?

Dans une certaine mesure, vous pouvez le proposer à votre service de remplacement. Celui-ci pourra éventuellement le recruter pour le temps de votre remplacement.

Congé paternité : osez vivre un heureux événement l'esprit libre

Pour profiter sereinement de l'arrivée de votre enfant, vous bénéficiez d'un congé paternité durant lequel nous mettons à votre disposition le salarié nécessaire. Des aides financières existent pour vous faire remplacer et profiter du Service de Remplacement. Osez vous aussi anticiper cet événement.

Damien RICAUD, 32 ans, est agriculteur depuis 2007 sur la commune d'Estampes et témoigne de son expérience.

« Après mon bac pro à Mirande, je me suis rapidement installé pour ne pas perdre les aides PAC sur 15 ha de l'exploitation de mon père.

Depuis, j'ai augmenté la surface de mon exploitation et j'ai créé un troupeau de bovins viande. Actuellement, j'ai 110 mères et 100 ha de SAU. L'été, mes vaches partent en estive et donc j'y vais au moins 1 jour par semaine pendant cette période.

Cette année, je suis devenu adhérent du Service de Remplacement pour pouvoir bénéficier des 11 jours de congé paternité. J'ai connu ce service par l'intermédiaire des JA. J'ai envoyé mon dossier de demande de remplacement à la MSA et le Service de Remplacement m'a contacté pour mettre en place le remplacement.

Il y a 5 ans, lors de la naissance de mon premier enfant, je ne connaissais pas l'existence de ce motif de



remplacement. C'est bien dommage car j'en aurais eu besoin. Le travail ne manque pas sur l'exploitation.

Pour ce congé, j'ai pris un voisin agriculteur avec qui je travaille en entraide et qui est adhérent avec moi d'un groupement d'employeurs.

L'avantage c'est qu'il connaît l'exploitation. Mais cela ne m'aurait pas

dérangé d'avoir un salarié du Service Remplacement. Lors de ce remplacement, j'ai donné quelques consignes concernant l'alimentation du troupeau et les travaux des sols. Ensuite, j'ai profité de ma famille.

Si besoin je referai appel au Service de Remplacement pour d'autres motifs comme la maladie. »

Lors d'une naissance ou d'une adoption, vous bénéficiez jusqu'à 11 jours de congé paternité (18 en cas de naissance ou d'adoption multiple). Ces jours sont consécutifs et non fractionnables. Ils doivent être pris en une seule fois. Il faut faire la demande auprès de la MSA ou du Service de Remplacement, 30 jours avant la date prévue.

Le financement de votre remplacement est assuré par la Mutualité Sociale Agricole.

Maladie, accident : osez anticiper les coups durs

Parce que la maladie ne prévient pas et que les risques d'accident sont inhérents au métier d'agriculteur, le Service Remplacement vous accompagne en cas de grands ou petits problèmes de santé. Pour faciliter votre remplacement, nous vous proposons un contrat d'assurance en partenariat avec Groupama. Alors osez anticiper les coups durs dès maintenant.

Jean-Mathieu Cassagne, 31 ans, est agriculteur en polyculture, élevage blonde d'aquitaine et vigne, sur la commune de Préaron nous fait part de son expérience.

« Après mon bac pro CGEA à Mirande, j'ai travaillé dans des coopératives puis comme aide familial. Je me suis installé en 2008 avec mon père en EARL ; il est aujourd'hui à la retraite.

J'ai connu le Service de Remplacement grâce au rugby. En effet, dans mon club d'autres agriculteurs avaient un contrat d'assurance « main d'oeuvre de remplacement » prenant en charge une partie du coût du remplacement en cas d'accident et de maladie. Je suis donc devenu adhérent début 2017.

Au mois de mars, lors d'un match, je me suis fissuré l'os d'un pied. J'ai donc fait appel au Service de Remplacement pour qu'il me mette à disposition un agent, au départ pour 15 jours, puis j'ai été prolongé de 15 jours. Je me suis fait mal le dimanche et j'ai eu le salarié le lundi pour soigner les vaches.

C'était la première fois que je faisais appel au Service et qu'un salarié était présent sur mon exploitation. L'avantage sur mon remplacement c'est que je connaissais le salarié par la bouche à oreilles avec les voisins.

Lors de son arrivée, nous avons passé la matinée à lui montrer mon exploitation et lui expliquer le travail à faire. Pendant un mois, il a nourri les animaux, broyer la vigne et il s'est occupé de préparer les sols pour semer.
Mon remplacement s'est très bien passé et avec l'assurance le coût est très très avantageux. Je referais donc appel au Service de Remplacement si besoin. »



Nicolas Pizzinat vous êtes le salarié qui est intervenu chez Monsieur Cassagne, comment s'est passé le remplacement ?

« Très bien, j'ai été bien accueilli, le travail était intéressant et varié. C'est d'ailleurs ce que j'aime dans mon métier.

Après avoir obtenu mon BTS, j'ai travaillé chez 2 agriculteurs puis je suis rentré il y a de cela 4 ans au Service de Remplacement. Cela me convient de changer d'exploitation, de découvrir diverses façons de travailler.

Certains adhérents du Service de Remplacement me proposent de venir travailler chez eux à temps plein mais pour l'instant je préfère rester au Service, en bénéfice de certains avantages. »

Vacances, temps libre, famille : osez prendre du temps

Nous assurons votre remplacement pour tout type de congés. En outre, vous pouvez bénéficier sous conditions d'un crédit d'impôt. Osez vous faire plaisir et osez prendre du temps pour vous et vos proches.

Contact pour tout renseignement : Service de Remplacement - Maison de l'Agriculture du Gers - BP 70161 - 32003 AUCH Cedex ou gers@servicederemplacement.fr - Tel : 05.62.61.77.90

Remplacement info

• Congrès National des Services de Remplacement

Les 15 et 16 mai 2018 au Aumont Aubrac en Lozère

Ce congrès a pour but de réunir 300 congressistes des services de remplacement de toute la France. L'objectif est de réunir tous les départements et de travailler ensemble sur une thématique nationale : la qualité

des Service Remplacement. Nous souhaitons également faire découvrir notre nouvelle grande région, le fonctionnement du Service Remplacement Région ainsi que notre agriculture et notre gastronomie.

• Le crédit d'impôt congés reconduit pour 3 ans



Le crédit d'impôt est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. L'aide prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées dans la limite de 14 jours par an.

Pour les GAEC, le plafond du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de 4. Il est ensuite réparti entre chaque associé à proportion des droits qu'ils détiennent chacun dans la société ou le groupement.

• Vous êtes agriculteur, vous êtes ou vous souhaitez devenir pompier volontaire

Faites vous remplacer pour partir en formation

L'objectif est de faciliter le remplacement des sapeurs-pompiers volontaires dans leurs exploitations lorsqu'ils suivent des formations. Le remplacement du sapeur-pompier parti en formation sera gratuit pour l'exploitant grâce à la convergence de plusieurs

financiers : le SDIS, la Chambre d'Agriculture du Gers, le CER France Gascogne-Adour, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, les coopératives Gerscoop, Val de Gascogne et Vivadour qui ont conjugués leurs forces afin de rendre ce dispositif possible.

• Notre site internet

www.servicederemplacementgers.fr

Vous y trouvez des informations sur le remplacement : les motifs, les tarifs, le fonctionnement.

Vous pouvez également télécharger tous les documents administratifs nécessaires à la prise en charge des vos remplacements (documents MSA, attestation sur l'honneur, ...)

Un espace dédié aux futurs salariés ainsi qu'aux salariés en poste a également été créé.

• Formation « professionnaliser ses relations » chef d'exploitation

Si vous êtes intéressés par la formation, merci de nous contacter pour la mettre en place sur décembre ou janvier.

Les objectifs de cette formation sont de développer les compétences managériales et

organisationnelles en tant que chef d'exploitation et de créer des références communes pour faciliter la communication avec ses salariés et ou associés. Elle se déroule sur 2 jours non consécutifs.

• Zoom sur le remplacement dans la filière caprine

Le syndicat caprin du Gers est venu à notre rencontre pour travailler sur le remplacement en production caprine, et dans un second temps sur l'emploi partagé.

Dans le département nous comptons une trentaine d'éleveurs, pour moitié laitiers et pour moitié fromagers. Afin de répondre à cette demande de remplacement, nous avons et allons travailler à la formation de nos salariés en CDI. Un de nos salariés a réalisé une journée d'immersion dans l'élevage et la traite des chèvres. Une autre journée

sera nécessaire afin de travailler sur la transformation du lait et la fabrication de fromage.

Un autre salarié est intéressé par cette production et nous sommes également en recherche de futurs salariés pour intervenir dans cette production allant jusqu'à la vente de fromage.

Vous avez des compétences avérées dans les productions agricoles, le Service de Remplacement vous propose des missions à durée variable. Adressez un CV au Service de Remplacement.